



Citoyennes et citoyens,

Conformément à l'article 176.2.2 du Code Municipal, je vous présente les faits saillants qui ressortent des états financiers de la Municipalité de Sainte-Séraphine pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023, lesquels ont été déposés à la séance ordinaire du 7 mai 2024.

Les revenus de fonctionnement pour l'année 2023 ont été de 1 271 947\$, alors que les charges se sont élevées à 1 137 176\$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement des immobilisations, activités d'investissement et autres éléments de conciliation) les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2023 un déficit de fonctionnements de 238 386\$.

L'excédent non affecté au 31 décembre 2023 s'élevait à 344 969\$.

En ce qui a trait aux dépenses en immobilisations, la Municipalité a investi 1 133 794\$ en 2023.

La vérification externe des livres de la Municipalité de Sainte-Séraphine a été effectuée par la firme Groupe RDL Victoriaville SENCRL.

La vérification externe est d'avis que les états financiers donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Sainte-Séraphine au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats des activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

De plus conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, je vous présente la rémunération des élus municipaux pour l'année 2023.

RÉMUNÉRATION	MAIRE	CONSEILLERS
SALAIRE	6 515\$	13 065\$
ALLOCATION	3 257\$	6 534\$

David Vincent,
Maire

Le 8 mai 2024